

Charte ateliers « Envie d'apprendre »

Pour les enfants de 4-12ans

En tant qu'enfant participant aux ateliers pédagogiques **je m'engage à** :

- Collaborer avec l'ensemble du groupe.
- Partager mes connaissances, mes idées sans chercher à les imposer et laisser la possibilité aux autres de s'exprimer librement.
- Participer aux différentes tâches (nettoyage, rangements...).
- Avoir des relations cordiales avec les autres personnes
- Apprendre et pratiquer les outils de la communication non violente.
 - Entraîner une écoute empathique.
 - Apprendre à parler en « Je ».
- Faire partie d'une médiation en cas de désaccord.
- Etre responsable et respectueux-se envers le matériel, l'environnement et les autres personnes
- Demander de l'aide en tout temps et toute situation (difficulté dans un travail ou une relation...)

En tant qu'adulte inscrivant mon enfant aux ateliers, **je m'engage à** :

- Apprendre à parler en « Je », et pratiquer les outils de la communication non violente.
- Faire partie d'une médiation en cas de désaccord.
- Entraîner une écoute empathique.

Conditions de participation aux ateliers

Si un ou plusieurs de ces points devait ne pas être respecté, une demande d'entretien avec l'enfant et au minimum un des parents serait faite. Si au terme de l'entretien l'enfant /le parent s'engage à progresser dans le respect de la charte, un nouvel essai d'un mois sera proposé. Un nouvel entretien a lieu au terme du mois. Si la situation ne s'améliore pas et que cela préjudicie l'apprentissage des autres enfants, l'éducatrice se réserve le droit d'interrompre la collaboration.